

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2021**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Etaient présents: Jean-Marc BÉZÉ - Myriam DELVALLÉE-MENARD - Bernard HUREZ - Thierry LEMAIRE - Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER.

Etaient absents excusés : Guillaume BOHACZ – Laurent DUPRIEZ – Vincent FRÉMEAUX - Emma PORTIER – Elisa POULAIN - Laëtitia SOUFFLET.

Procurations : Monsieur Guillaume BOHACZ à Monsieur Jean-Marc BÉZÉ, Monsieur Laurent DUPRIEZ à Monsieur Thierry LEMAIRE – Monsieur Vincent FRÉMEAUX à Madame Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER, Madame Emma PORTIER à Madame Myriam DELVALLÉE-MENARD, Madame Elisa POULAIN à Madame Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER et Madame Laëtitia SOUFFLET à Monsieur Bernard HUREZ.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame Myriam DELVALLÉE-MENARD.

### **COMPTE-RENDU DU 25 JUIN 2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la réunion du 25 juin 2021.

### **VOTE DES SUBVENTIONS FORAINS 2021**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur les subventions qui seront versées en 2021 aux forains.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :

- Madame Alicia CARON, Foraine : 480 €,
- Monsieur Eric DRACHE, Forain : 900 €.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2021 au chapitre 65.

### **DÉCISION RELATIVE AUX BONS D'ACHATS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune attribue depuis de nombreuses années, un bon d'achats scolaires aux enfants qui font leur entrée en 6<sup>ème</sup> et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.

L'année dernière, le conseil municipal avait augmenté ce bon à 80 €, en raison des frais d'impression engendrés par l'école à distance pendant le confinement et laisser le choix entre Majuscule, le Furet du Nord et Bureau Vallée.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler l'octroi de ce bon d'achats scolaires pour un montant de 80 € exceptionnellement cette année encore, en raison des frais d'impression engendrés par l'école à distance pendant le confinement et le déconfinement et de laisser le choix entre Majuscule, le Furet du Nord et Bureau Vallée.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de renouveler l'octroi d'un bon d'achats scolaires pour un montant de 80 euros aux enfants qui font leur entrée en 6<sup>ème</sup> et jusqu'à 16 ans révolus.

Les crédits sont prévus au budget 2021.

## **DÉCISION RELATIVE À LA RÉCOMPENSE POUR LES BACHELIERS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que l'année dernière, le conseil municipal avait décidé d'octroyer une récompense aux bacheliers sous forme de carte illicado, dont le montant variait en fonction de la mention obtenue :

- sans mention : 50 €,
- mention Assez Bien : 75 €,
- mention Bien : 100 €,
- mention Très Bien : 150 €.
- 

Il poursuit en proposant aux conseillers municipaux de reconduire cette récompense dans les mêmes conditions cette année et les années à venir.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- de récompenser tous les bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat en 2021 sous forme de carte illicado,
- de fixer le montant de cette carte en fonction des résultats obtenus :
  - sans mention : 50 €,
  - mention Assez Bien : 75 €,
  - mention Bien : 100 €,
  - mention Très Bien : 150 €.
- que les lauréats devront faire une demande officielle en mairie en fournissant un justificatif des résultats obtenus,
- que cette action sera reconduite pour les années à venir.

Les crédits sont prévus au chapitre 67 du budget 2021.

## **DÉCISION RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE DES COLLÉGIENS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis la rentrée scolaire 2017/2018, la commune prend en charge les frais de transport scolaire des collégiens pour le montant restant à la charge effective des familles, qui varie en fonction de leur revenu fiscal de référence N-1 et du nombre de personnes au foyer. Cette dépense de 50 €, 75 € ou 100 €, effectivement supportée par la famille est remboursée, sur présentation d'un justificatif de paiement, sous forme de subvention (par virement).

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler la prise en charge des frais de transport scolaire des collégiens cette année et les années à venir dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de prendre en charge cette dépense pour l'année scolaire 2021/2022 et les années à venir et de rembourser aux familles, sur présentation d'un justificatif de paiement fourni par Place Mobilité Cambrai Agglomération, la somme effectivement supportée par les parents (soit 50 €, 75 € ou 100 €), sous forme de subvention.

Les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget 2021.

## POINT SUR LE PROJET DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°20203006-01 en date du 30 juin 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé, de revoir le projet de la salle polyvalente à la baisse et de résilier le marché pour motifs d'intérêts généraux (refus de la DETR 2020, insuffisance de crédits disponibles au lancement du marché et non transmission du marché au contrôle de la légalité), de payer les indemnités de résiliation, de revoir le projet en créant une salle des fêtes plus adaptée aux besoins de la commune et dans ses capacités financières et de conditionner ce nouveau projet à l'octroi des deux subventions ADVB et DETR.

Le Conseil Municipal avait chargé Monsieur Guillaume BOHACZ de contacter les entreprises retenues pour les informer de cette décision et essayer de négocier les indemnités de résiliation.

Il rappelle également aux conseillers municipaux, que s'ils avaient décidé de poursuivre ce projet, le reste à charge pour la commune était de 714 517,14 € au lieu de 299 367,30 €, comme il était prévu si la DETR 2020, nous avait été accordée et que la commune n'était pas en mesure d'autofinancer ce projet complètement (un recours à l'emprunt était indispensable).

Monsieur le Maire poursuit en informant l'assemblée que deux entreprises (Pascal Moreaux et AA Aménagements) ont saisi le Tribunal Administratif pour obtenir des indemnités de résiliation et que ce dernier sollicite une médiation pour régler le litige, dans un premier temps, avec la Société Pascal Moreaux.

Il est précisé que :

En cas d'accord de toutes les parties, la médiation pourra être mise en œuvre, étant précisé que la commune pourra y mettre fin à tout moment et reprendre la procédure.

S'agissant de la rémunération du médiateur, elle pourrait être fixée sur la base d'un taux horaire de 180 euros HT, cette rémunération étant en principe prise en charge pour moitié par les deux parties à l'instance.

Enfin, la médiation se déroulera dans la confidentialité et n'aura aucune influence sur le déroulement de la procédure contentieuse en cas d'échec (celle-ci pourra reprendre son cours et ce qui a été dit lors de la médiation ne pourra pas y être évoqué).

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de proposer un accord amiable à la Société Pascal Moreaux à savoir, le versement d'une indemnité de résiliation de 11 300 € pour mettre fin au litige, avant de s'engager dans une médiation onéreuse.

## QUESTIONS DIVERSES

### **I/ Antenne-Relais :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'une Déclaration Préalable a été déposée le 8 juillet 2021 pour la pose d'une antenne relais sur la parcelle ZC 82. Le projet consiste à installer un pylône treillis de 30 mètres supportant 6 antennes et 4 paraboles. Il poursuit en informant les conseillers municipaux, que l'entreprise Free Mobile a sollicité, l'accord de principe du conseil municipal pour la mise à disposition d'un emplacement de 45 m<sup>2</sup> au sein de cette parcelle. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la mise à disposition d'un emplacement de 45 m<sup>2</sup> au sein de la parcelle ZC 82, afin de permettre d'obtenir un réseau mobile de qualité sur l'ensemble de la commune.

Arrivée de Monsieur Laurent DUPRIEZ en-cours de séance à 19 h 35.

**2/ Régularisation de l'engagement pris par la commune envers l'AFR :**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du compte-rendu, du rendez-vous du lundi 26 juillet 2021 avec Maître Domis, Mme Chantal LEFEBVRE, Présidente de l'AFR et lui-même.

Le projet de régularisation sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.